

Cette promotion s'applique uniquement aux personnes qui demandent spécifiquement et directement une nouvelle carte (de crédit) principale Cornercard Gold Visa/Mastercard¹ entre le 11 février et le 18 mars 2026. La promotion est valable exclusivement pour les nouveaux clients et les nouvelles clientes Cornercard, à savoir: (i) les personnes qui, à la date de début de cette promotion, n'ont jamais été titulaires d'une carte de paiement Cornercard (carte de crédit, carte prépayée, etc.) ou (ii) les personnes qui, à la date de début de cette promotion, ne sont pas titulaires d'une carte de paiement Cornercard, mais l'ont été précédemment, à condition que la dernière carte de paiement ait été résiliée au moins six mois avant la date de début de cette promotion, à savoir avant le 11 août 2025.

Les personnes qui remplissent les conditions susmentionnées pour participer à la promotion peuvent bénéficier des avantages suivants:

- a) La première année, une cotisation annuelle de seulement CHF 95 sera prélevée pour la nouvelle carte de crédit principale Cornercard Gold Visa/Mastercard. À partir de la deuxième année, une cotisation annuelle de CHF 190 sera prélevée.
- b) Avec la nouvelle carte de crédit principale Cornercard Gold Visa/Mastercard, du 11 février au 31 juillet 2026, vous pourrez bénéficier d'un «cashback supplémentaire» de CHF 10 par tranche de CHF 300 dépensés en Suisse ou à l'étranger, jusqu'à un maximum de CHF 300 (de «cashback supplémentaire»).

Les éventuelles cartes additionnelles (ainsi que les transactions effectuées avec ces cartes) sont exclues de la promotion. Le montant de cashback supplémentaire accumulé pendant la durée de la promotion sera crédité avant le 31 août 2026, pour autant que toutes les conditions préalables soient remplies, en particulier les conditions du programme Cornercard Cashback (nous vous rappelons à titre d'exemple que le montant cumulé du cashback doit atteindre au moins CHF 25 et que vous ne le percevrez pas automatiquement). Cette offre n'est pas cumulable avec d'autres promotions cashback en cours et n'est valable que pour les transactions autorisées de cashback (plus d'informations sur le cashback Cornercard sont disponibles sur le site cornercard.ch/cashback).

Le cashback ne peut pas être échangé en espèces et/ou sous une autre forme. Si la relation relative à la carte de paiement sur laquelle le cashback a été comptabilisé est résiliée avant le versement du cashback (quelle que soit la personne ayant effectué la résiliation), la participation à la promotion sera automatiquement résiliée et le montant accumulé du cashback sera perdu. Le montant cumulé du cashback ne sera pas crédité et ne pourra pas non plus être échangé et/ou transféré de quelque manière que ce soit: l'annulation aura lieu immédiatement, sans aucune compensation et/ou droit de quelque nature que ce soit, ni pour le titulaire de la carte ni pour les tiers. Par exemple, le montant du cashback ne pourra pas non plus être crédité sur une autre relation de la personne titulaire de la carte.

Cornercard se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu et les dispositions des présentes conditions et/ou de la promotion en général et de mettre fin définitivement à la promotion sans en indiquer les raisons. Toute modification/cessation de la promotion sera, dans la mesure du possible, communiquée de manière appropriée à la personne titulaire de la carte.

La participation à cette promotion relève de la responsabilité de la personne titulaire de la carte. Cornercard décline toute responsabilité en cas de dommages, directs ou indirects, pouvant être subis par la personne titulaire de la carte à la suite de sa participation à la promotion.

S'agissant de la législation applicable et du for juridique, référence est faite à la relation contractuelle entre Cornercard et la personne titulaire de la carte ou aux stipulations des Conditions Générales applicables.

Pour le reste, les CG du programme Cornercard Cashback (cornercard.ch/cashback) s'appliquent.

¹ S'applique uniquement aux cartes de crédit Cornercard Gold Visa/Mastercard demandées avec le pack de prestations complet (sont donc exclues les cartes sans option de crédit et les cartes prépayées proposées par Cornercard comme alternative à celle demandée, etc.), à condition que la carte soit effectivement émise. L'émission de la carte de crédit Cornercard (Gold Visa/Mastercard) nécessite notamment un examen de la solvabilité de la personne demandeuse conformément aux dispositions légales en vigueur (en particulier la loi fédérale sur le crédit à la consommation, LCC). En outre, Cornèr Banque SA peut refuser d'ouvrir la relation de carte sans en indiquer les motifs. Dans ce cas également, il n'existe aucun droit pour la personne demandant la carte.